

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Retiré

AMENDEMENT

N ° SPE587

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Robiliard, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 97

Modifier ainsi l'alinéa 5 :

I. Après le mot : « salarié », insérer les mots : « détaché ».

II. En conséquence, supprimer les mots : « en cas de détachement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.